

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 165-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2019.RRGR.201

Déposée le: 11.06.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Riesen (Bern, PSA) (porte-parole)
Funciello (Bern, PS)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1270/2019 du 20 novembre 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Rejet**



Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires bernois

Le Conseil-exécutif est chargé de permettre la mise à disposition gratuite de tampons et de serviettes hygiéniques dans les écoles et universités publiques du canton de Berne.

Développement :

La précarité menstruelle est un phénomène qui touche des millions de femmes et jeunes filles à travers le monde qui n'ont que difficilement accès aux protections hygiéniques dont elles ont besoin. Ce phénomène ne se limite pas aux pays en voie de développement et touche également les pays riches. La menstruation est une fonction biologique naturelle du corps qui concerne la moitié du genre humain. Il est temps de porter cette thématique dans le débat sanitaire, notamment dans le cadre des établissements publics et scolaires.

En mars dernier, le Conseil National a adopté une motion demandant d'enfin baisser le taux de TVA sur les serviettes hygiéniques et tampons de 7,7 pour cent à 2,5 pour cent, admettant enfin qu'il s'agit de produits de première nécessité. Cette réduction de la TVA est une première victoire face à une injustice qui touche toutes les femmes. Dans notre société, les menstruations sont encore un sujet tabou et sont à la base de nombreux désagréments dans la vie d'une femme. Un de ces désagréments notable est le poids financier qui correspond à l'achat des produits d'hygiène menstruelle. Alors que dans tous les bâtiments publics du papier toilette est mis à disposition gratuitement aux utilisateurs, les tampons et serviettes hygiéniques ne sont pas disponibles. Pourtant il s'agit d'un besoin basique, au même titre que le papier toilette.

Dans les écoles, il est primordial de limiter le plus possible les inégalités entre étudiant-e-s et la mise à disposition de ces produits d'hygiène vise justement à corriger cette injustice. Les écoles devraient mettre à disposition des produits sanitaires liés à la menstruation. En donnant un accès libre de ces produits à toutes les étudiantes, le canton de Berne suivrait ainsi l'exemple d'autres régions telles que la ville de New York¹, le gouvernement Ecossais², le pays de Galles³, le Royaume-Uni⁴, et la Colombie Britannique au Canada⁵.

Réponse du Conseil-exécutif

A l'instar des motionnaires, le Conseil-exécutif estime que l'achat des produits d'hygiène menstruelle constitue un poids financier pour les femmes et les filles aux revenus modestes. Cependant, il est d'avis que la solution proposée par les motionnaires ne peut être mise en œuvre que de manière restreinte et qu'elle engendrerait de nouvelles inégalités.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, les tâches sont réparties entre le canton et les communes. Ces dernières sont tenues de mettre à disposition les infrastructures nécessaires aux écoles (installations scolaires, bâtiments et équipement), alors que le canton prend en charge les traitements des enseignants et enseignantes. Cette répartition des coûts est largement soutenue par les milieux politiques. Il n'incombe donc pas au canton d'obliger les communes à fournir gratuitement des produits d'hygiène menstruelle. Celui-ci pourrait simplement émettre une recommandation en ce sens. Toutefois, ce faisant, il créerait une situation inéquitable : selon la commune, les élèves auraient ou non accès gratuitement à des produits d'hygiène menstruelle.

¹ « Menstrual equity » : Free tampons for New York City schools and jails, *BBC*, publié le 22 juin 2016. Lien : <https://www.bbc.com/news/world-us-canada-36597949>, visité le 4 mai 2019

² Les protections hygiéniques seront bientôt gratuites en Ecosse, *Le Monde*, publié le 30 août 2018. Lien : https://www.lemonde.fr/europelarticle/2018/08/30/1-ecosse-premier-pays-a-distribuer-gratuitement-des-protections-hygiéniques_5348204_3214.html, visité le 4 mai 2019

³ Period poverty : Wales schoolgirls to be given free sanitary products, *The Guardian*, publié le 13 avril 2019. Lien : <https://www.theguardian.com/uk-news/2019/apr/13/period-poverty-wales-schoolgirls-to-be-given-free-sanitary-products>, visité le 4 mai 2019

⁴ Hammond to promise funds to end period poverty in English schools. *The Guardian*, publié le 9 mars 2019. Lien : <https://www.theguardian.com/society/2019/mar/09/period-poverty-english-schools-philip-hammond>, visité le 4 mai 2019

⁵ Canada : Serviette et tampons fournis gratuitement à l'école, *Le Matin*, publié le 4 avril 2019. Lien : <https://www.lematin.ch/monde/Serviettes-et-tampons-fournis-gratuitement-a-l-ecole/story/19141659>, visité le 4 mai 2019

La situation est quelque peu différente au degré secondaire II et dans les hautes écoles. Le canton pourrait édicter une telle prescription ou intégrer une telle disposition aux conventions de prestations conclues avec les écoles. Cependant, en fonction de la profession qu'elles ont choisie, les jeunes femmes n'auraient pas toutes accès dans une même mesure aux produits d'hygiène menstruelle gratuits. En effet, les élèves des écoles professionnelles en profiteraient moins que les étudiantes du degré tertiaire ou que les gymnasiennes car elles ne fréquentent l'école qu'un à deux jours par semaine, alors que la formation gymnasiale et les études supérieures sont des formations à plein temps. Cela constituerait aussi une inégalité de traitement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil-exécutif estime que concrétiser la demande des motionnaires entraînerait d'autres inégalités. Il propose donc le rejet de la motion. Il considère par ailleurs que d'autres solutions sont mieux à même de régler le problème de façon équitable. D'une part, il est possible d'agir sur les prix. Le Conseil national a emprunté cette voie en adoptant la motion Maire le 22 mars 2019, laquelle demande la réduction du taux de TVA appliqué aux produits d'hygiène menstruelle. D'autre part, des mesures permettant d'améliorer la situation financière des femmes et des filles aux revenus modestes permettraient, de manière générale, de remédier au problème.

Destinataire

- Grand Conseil